

Fiche d'information : Vieillir chez soi

Mise à jour : janvier 2020

De nos jours, nombreuses sont les personnes qui prévoient demeurer dans leur résidence le plus longtemps possible et qui désirent vieillir chez elles.

Une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi fournit des renseignements importants au sujet de votre coopérative d'habitation et des modifications qui pourraient y être apportées afin d'aider les membres à vieillir chez eux, dans le confort de leur unité et de leur coopérative.

Votre coopérative devrait élaborer un bon plan sur le vieillissement chez soi pour ses membres actuels et les personnes qui voudront y vivre dans les années à venir.

Voici les deux principales raisons pour lesquelles il faut obtenir une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi :

1. Pour élaborer un plan qui cernera les modifications à privilégier afin de favoriser le vieillissement chez soi.
2. Pour déterminer combien coûteront de telles modifications.

Qu'est-ce qu'une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi (VCS)?

Une évaluation de réaménagement pour permettre le VCS est un examen de vos immeubles et de leurs systèmes architecturaux, notamment l'intérieur des unités et des aires communes, qui aidera à déterminer les modifications nécessaires ou à privilégier pour aider les membres à vieillir chez eux. L'évaluation de réaménagement pour permettre le VCS comprendra également des estimations budgétaires pour chacune des modifications des unités et des aires communes concernées.

Qui doit préparer votre évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi?

Vous devrez retenir les services d'un consultant qualifié et expérimenté pour préparer ces rapports. Nous vous recommandons de vous tourner vers un spécialiste certifié du vieillissement chez soi, reconnu par l'Association canadienne des constructeurs d'habitation (ACCH).

Quels services comprend une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi?

L'Agence des coopératives d'habitation

Fiche d'information : Vieillir chez soi

Le consultant responsable d'une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi fournira les services suivants :

- Rencontre avec la personne-ressource de la coopérative d'habitation et examen des documents fournis par la coopérative;
- examen général des composantes du site, de l'extérieur des immeubles et des aires communes pour mieux comprendre la propriété;
- examen visuel de l'intérieur de toutes les unités visées;
- évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi afin de cerner les modifications que devrait privilégier la coopérative, en fournissant notamment des recommandations et des estimations budgétaires pour chaque modification touchant différentes unités et aires communes.

Combien coûte une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi?

Au moment de la rédaction de cette fiche d'information, une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi coûtait généralement entre 4 000 \$ et 6 000 \$. Le coût variera en fonction de vos types d'immeubles, de l'emplacement de votre coopérative et de la taille de votre propriété. Le nombre de modifications examinées aura également une incidence sur le coût.

Quels renseignements dois-je fournir pour une telle évaluation?

Afin que le consultant puisse procéder à son évaluation, vous devrez lui fournir une liste des modifications proposées pour le vieillissement chez soi, ainsi que des unités et des aires communes visées par ces changements. Vous devrez également lui remettre les dessins de construction conformes à l'exécution et les spécifications, les dossiers de travaux ayant été effectués aux immobilisations, ainsi que les dossiers d'entretien et d'inspection. Fournir de plus amples renseignements au consultant permettra de s'assurer que l'évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi tient compte de l'état actuel de votre coopérative et aidera le consultant à recommander des modifications appropriées pour les unités concernées. Certains consultants peuvent facturer des frais supplémentaires si votre coopérative n'a pas les plans ou les dessins conformes à l'exécution.

Frais de service de l'Agence rattachés à une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi

Pour aider la coopérative à commander une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi et à en faire l'examen, l'Agence exige des frais administratifs de 400 \$ plus les taxes applicables.

Personnes-ressources

Pour commander une évaluation de réaménagement pour permettre le vieillissement chez soi ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre gestionnaire des relations ou communiquer directement avec l'équipe des Services techniques de l'Agence en envoyant un courriel à jbalmaceda@agency.coop ou en composant le 1-866-660-3140, poste 627.